



du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 14 mars 2013

VILLE DE SOLLIES PONT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
5 mars 2013

Date d'affichage
7 mars 2013

Objet de la délibération
*Direction des finances –
Service finances –
Actualisation n°2 de
l'autorisation de programme
et de crédits de paiement n°3
relative à la création d'un
pôle administratif et
culturel.*

Vote pour à la majorité des voix
exprimées

POUR : 24
CONTRE : 0
ABSTENTION : 9 (LUQUAND
Jean-Pierre, AUTRAN Martine,
BOUTIER Jean-Paul, LE
TINNIER Nathalie, ROCHE
François, MAESTRACCI Sylvie,
RIMBAUD Georges,
CHASTAIGNET Elisabeth,
FOREST Marie-Paule)

L'an deux mille treize, le quatorze mars deux mille treize, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, DROESCH Michel, BOTA Yasmine, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, RIGAUD Catherine, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHÉ Dalel, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule, KASPERSKI Christophe

Procurations :

RIGAUD Catherine donne procuration à GARRON André,
BORELLI Huguette donne procuration à LAUNAY Michel,
ROUX Jean-Paul donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre,
FOREST Marie-Paule donne procuration à CHASTAIGNET Elisabeth.

Absents :

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Yasmine BOTA** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

L'autorisation de programme et de crédits de paiement n°3 relative à la construction d'un pôle administratif et culturel a été créée par délibération du 8 mars 2011 et actualisée le 23 février 2012.

Après un premier marché déclaré infructueux, un deuxième a été lancé en décembre 2012.

Suite à l'ouverture des plis, il convient de réajuster l'étalement de cette autorisation de programme et les crédits de paiements correspondants.

VU le Code général des collectivités locales, notamment les articles L.2311-3 et R. 2311-9,

VU le décret n°2005-1661 du 27 décembre 2005,

VU la délibération du 8 mars 2011, par laquelle le conseil municipal a adopté l'AP/CP pour la construction d'un pôle administratif et culturel,

VU l'actualisation n°1 en date du 23 février 2012,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de présenter une situation en AP/CP à jour, tenant compte du recalage de son échéancier des montants financiers actualisés en 2012

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

à main levée et à la majorité des voix exprimées des membres présents et de ses représentants

- **ACTUALISE** l'autorisation de programme et de crédits de paiement n°3 concernant la construction pôle administratif et culturel conformément au détail ci-joint annexé.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

18 MARS 2013

19 MARS 2013



AUTORISATION DE PROGRAMME N°3 : CREATION D'UN POLE ADMINISTRATIF ET CULTUREL

OPERATION N° 906

DEPENSES	IMPUTATIONS	TOTAL	C,P 2011	C,P 2012	C,P2013	C,P2014	C,P2015
ETUDES (ARCHITECTE + MISSION SPS)	324 C/2031 906	415 794,00	4 778,00	176 016,00	100 000,00	65 000,00	70 000,00
ANNONCES	324 C/2033 906	2 793,00	1 073,00	720,00	1 000,00	0,00	0,00
TRAVAUX DE BATIMENT	324 C/2313 906	3 429 215,00	0,00	25 215,00	999 000,00	1 435 000,00	970 000,00
TRAVAUX VRD / ESPACES VERTS :	324 C/2315 906	136 576,00	75 049,00	61 527,00	0,00	0,00	0,00
EQUIPEMENT	324 C/2188 906	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
TOTAL		4 044 378,00	80 900,00	263 478,00	1 100 000,00	1 500 000,00	1 100 000,00
RECETTES							
AUTOFINANCEMENT							
SUBVENTIONS	324 c/1321 906	744 472,00	80 900,00	88 507,00	175 065,00	200 000,00	200 000,00
EMPRUNT	324 C/1641 906	249 906,00	0,00	74 971,00	174 935,00	0,00	0,00
TOTAL		3 050 000,00	0,00	100 000,00	750 000,00	1 300 000,00	900 000,00
		4 044 378,00	80 900,00	263 478,00	1 100 000,00	1 500 000,00	1 100 000,00

0 0 00 0000 000
 0 0 0 0 00 0 0
 0 0 0 0 0000 0 0
 0 0 0 0 0 0 000
 00 00 0000 0 0

0000 0 0000 00 00 0
 0 0 00 0 0 0 0 00 0 0
 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
 00 00 00 00 00 000

0000 00 0000 0000 000 000
 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
 00 00 00 0000 0 0 0